

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 mars 2023 à 18h30

N°DCM2023.03.08/02

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : Thierry Alain BETHAZ

Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Jean-Michel REBET, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Patrick TOURNIER, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Nadège CHATEL, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Jehanne DEGRASSET, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Patrice JUPILLE (Procuration à Sandrine BUISSON)

Conseillers votants : trente-trois

Objet : Garantie à 50% du prêt n°143397 de l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour la réhabilitation de 56 logements rue de Sales (opération les Girolles)

L'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour l'obtention d'un prêt de 1 008 000€ destiné au financement de l'opération de réhabilitation et de restructuration dans l'ensemble immobilier « les girolles » situé 48 à 66 rue de Sales à la Roche sur Foron.

L'opération porte sur des travaux d'amélioration de 56 logements, des communs, mais surtout sur l'amélioration thermique dans le but de réduire les consommations de chauffage des locataires.

Il est demandé à la Commune de se porter garante à hauteur de 50% du montant du prêt, au côté du Département qui garantira également 50%.

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

L'assemblée délibérante de la Commune de la Roche sur Foron accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 008 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°143397 constitué de 1 ligne du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 504 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Elle est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°143397 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** et **ACCORDE** la présente demande de garantie de prêt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 008 000€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- **S'ENGAGE** à libérer, pendant toute la durée du concours, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Maire de La Roche Sur Foron
Certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le 13 mars 2023
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 8 mars 2023

Le Secrétaire de séance
Thierry Alain BETHAZ

A handwritten signature in blue ink, belonging to Thierry Alain BETHAZ, the Secretary of the meeting.

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

